

Procès-verbal

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 3 JUIN 2024 À 19 H 30.

Sont présents : Le maire, monsieur Mario Bastille, les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad, les conseillers, messieurs Steeve Drapeau, André Beaulieu, Nelson Lepage et Carl Thériault.

Également présents : Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, Me Molie DeBlois Drouin.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents.

Rés. n°
241-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
242-2024

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2024 ET DÉPÔT DE DEUX PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION

La greffière dépose deux procès-verbaux de correction datés du 3 juin 2024, afin d'apporter une modification dans les résolutions 216-2024 et 220-2024 puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil adopte le procès-verbal, tel que corrigé, du 21 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2177 AUGMENTANT LE CAPITAL AUTORISÉ DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le conseiller du district de Saint-Patrice, monsieur Nelson Lepage, dépose devant ce conseil le projet de Règlement 2177 amendant le Règlement numéro 1237, du 28 mars 2000, afin d'augmenter le fonds de roulement et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2177 est disponible sur le site Internet de la Ville au VilleRDL.ca/Reglements et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

Rés. n°
243-2024

5. ADJUDICATION POUR LE PROJET DE SERVICES DE LABORATOIRE ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, accepte la soumission du Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup inc. pour les lots 1 et 2 d'une somme approximative de 222 675,00 \$ taxes en sus, pour le projet STE-2024-03-04 Services de laboratoire et contrôle qualitatif des matériaux - Projets d'infrastructure et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
244-2024

6. ADJUDICATION POUR LE PROJET D'ACHAT MAGASIN MATÉRIEL D'INFRASTRUCTURE

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de division - travaux publics, accepte la soumission de Réal Huot inc., pour les lots 1, 2, 3 et 4 conformément aux prix unitaires mentionnés aux Bordereaux de prix, pour un montant approximatif de 507 197,59 \$ taxes en sus, pour le projet STE-2024-01-30 Achat magasin matériel d'infrastructure et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
245-2024

7. **ADJUDICATION POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-ANDRÉ ET DE LA RUELLE BÉLANGER**

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, accepte la soumission de Stantec Experts-conseils au montant de 274 300 \$ taxes en sus, pour le projet STE-2024-03-30 pour les services d'ingénierie liés au projet de réfection de la rue Saint-André et de la ruelle Bélanger et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
246-2024

8. **APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA CORPORATION DE GESTION DES TERRAINS SPORTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente annexé à la résolution à intervenir avec la Corporation de gestion des terrains sportifs de la Commission scolaire de Rivière-du-Loup concernant le service d'entretien du terrain de balle-molle Saint-Ludger. Qu'il autorise le maire et la directrice du Service des loisirs, culture et communautaire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
247-2024

9. **APPROBATION D'UN PLAN CADASTRAL**

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant ce point à l'ordre du jour, puisqu'il entretient un lien d'affaires avec l'entreprise et il quitte la salle.

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service finances et trésorerie, approuve le plan cadastral préparé par monsieur Frédéric Tremblay, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1788, annexé à la résolution, concernant l'opération cadastrale à réaliser, afin de procéder au remplacement du lot 4 058 513 par la création des lots 6 635 151 et 6 635 152, et autorise le maire et la greffière à signer les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, reprend son siège.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
248-2024

10. DÉLÉGATION – CABINET BÉLANGER SAUVÉ S.E.N.C.R.L

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil mandate le cabinet Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L., afin d'assurer la défense de la Ville dans le cadre d'un recours de pourvoi en contrôle judiciaire intenté en juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
249-2024

11. REPRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU que le maintien de la traverse Rivière-du-Loup - Saint-Siméon au quai de la pointe de Rivière-du-Loup est la priorité de la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU l'appui manifesté des citoyennes et citoyens de la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU l'importance capitale de préserver le caractère commercial et industriel du port de Gros-Cacouna pour le développement économique régional;

ATTENDU l'engagement pris par le Premier Ministre du Québec, Monsieur François Legault, de respecter la volonté des parties prenantes du milieu;

ATTENDU que l'ensemble des parties prenantes du milieu a clairement exprimé sa volonté soit le maintien de la traverse au quai de la pointe de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup souhaitait être partie prenante des actions réalisées à l'Assemblée nationale du Québec le mercredi 29 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil entérine rétroactivement la représentation de la Ville effectuée par le conseiller, monsieur Carl Thériault, à l'Assemblée nationale du Québec le 29 mai dernier pour y faire valoir le maintien du service de traverse à Rivière-du-Loup et autorise le trésorier à procéder au remboursement des frais réellement encourus sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
250-2024

12. AUTORISATION À SIGNER UNE PROCURATION EN FAVEUR DE C4 IMMOBILIER

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Procès-verbal

Que ce conseil autorise la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-du-Loup, une procuration en faveur de C4 IMMOBILIER INC. permettant à cette société de déposer au service du Développement territorial toutes les demandes requises visant l'accomplissement du projet PHAQ à l'extrémité ouest du lot 6 565 666 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
251-2024

13. DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que le conseil autorise la gestionnaire des programmes culturels et patrimoniaux à déposer une demande au Volet 1-Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité et à signer les formulaires et autorisations requises pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
252-2024

14. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DES PRIX PERCE-NEIGE 2024

ATTENDU la cérémonie pour la remise des prix Perce-neige 2024 le 5 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil, sous la recommandation du comité de sélection chargé d'analyser les candidatures, accepte la nomination des lauréats proposés et qu'il autorise le trésorier à procéder au versement de cinq (5) bourses de 250 \$ chacune aux récipiendaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
253-2024

15. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST-DU-QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil autorise le trésorier à verser une somme de 250 \$ à l'Association du cancer de l'Est-du-Québec dans le cadre de la Politique de soutien et de reconnaissance aux organismes sociocommunautaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
254-2024

16. AUTORISATION À AFFECTER LES SOLDES DISPONIBLES DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil autorise le trésorier à affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés, ci-dessous listés, lors du refinancement des règlements d'emprunt suivants :

Date d'affectation	Numéro et description du règlement	Montant à affecter
10 décembre 2024	Règlement 1953 concernant réalisation des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie et de pavage sur la rue Fraserville, entre les rues Lafontaine et Delage et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 700 000 \$.	436 794 \$
10 décembre 2024	Règlement 1971 concernant le remplacement du système de réfrigération du Centre Premier Tech et la réalisation de différents travaux de mise aux normes et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 432 000 \$.	177 580 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
255-2024

17. AUTORISATION À PROCÉDER À DIFFÉRENTES AFFECTATIONS DU SURPLUS NON AFFECTÉ

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steve Drapeau :

Que ce conseil, à la suite du dépôt des états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, autorise le trésorier à procéder aux affectations suivantes d'une partie des surplus non affectés aux surplus affectés suivants :

Affectations	Montant à affecter
Surplus affecté - Orthophoto	10 000 \$
Surplus affecté - Égout	635 774 \$
Enlèvement de la neige	626 448 \$
Rénovations patrimoniales	31 337 \$
Fonds industriel	94 097 \$
Réfection de la piscine du Cégep	50 000 \$
Confection du rôle d'évaluation	80 000 \$
Licence Microsoft Office	20 000 \$
Optimisation du site Internet	25 000 \$
Développement durable	90 000 \$
Entretien majeur dans le secteur culturel	75 000 \$

Procès-verbal

Logements sociaux	1 000 000 \$
Aqueduc	442 990 \$
Services professionnels en évaluation	150 000 \$
Total :	3 330 646 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
256-2024

18. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE AU POSTE DE CONSEILLER EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DU POTENTIEL HUMAIN

ATTENDU que la période de probation de monsieur Jean-Félix Laplante arrive à échéance;

ATTENDU que son rapport d'évaluation complété par le directeur du Service du potentiel humain démontre que ce dernier répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'il a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste de conseiller SST et RH;

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'il a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de ses fonctions et responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service du potentiel humain, confirme la permanence de monsieur Jean-Félix Laplante en tant que conseiller en santé et sécurité au travail et ressources humaines au Service du potentiel humain en date du 4 juin 2024 conformément aux dispositions de l'Entente de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup et le personnel-cadre et de soutien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire mentionne que la rémunération de monsieur Jean-Félix Laplante est fixée à la classe 4, échelon 1.

Rés. n°
257-2024

19. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE AU POSTE D'AVOCAT ET CONSEILLER JURIDIQUE

ATTENDU que la période de probation de monsieur Pierre Grondin arrive à échéance;

ATTENDU que son rapport d'évaluation a été complété par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques;

Procès-verbal

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'il a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de ses fonctions et responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service du potentiel humain, confirme la permanence de monsieur Pierre Grondin en tant qu'avocat et conseiller juridique du Service du greffe et des affaires juridiques en date du 28 mai 2024 et que sa rémunération soit fixée à la classe 5, échelon 2 conformément aux dispositions de l'entente de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup et le personnel-cadre et de soutien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire mentionne que la rémunération de monsieur Pierre Grondin est fixée à la classe 5, échelon 2.

Rés. n°
258-2024

20. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU que la période de probation de madame Heidi Viel arrive à échéance;

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques démontre que cette dernière répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'elle a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste de secrétaire de direction;

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'elle a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de ses fonctions et responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service du potentiel humain, confirme la permanence de madame Heidi Viel en tant que secrétaire de direction au Service du greffe et des affaires juridiques à compter du 11 juin 2024, conformément aux dispositions de la Convention collective liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
259-2024

21. APPROBATION DE LA LISTE DES COMITÉS ET COMMISSIONS

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil adopte la liste des comités et commissions permanentes du conseil, annexée à la résolution, datée du 3 juin 2024 et nomme les conseillers et fonctionnaires désignés à titre de représentants de la Ville pour siéger au sein de ces divers comités, commissions, corporations et organismes mentionnés;

Que le maire soit autorisé à siéger au sein de tous les comités et toutes les commissions permanentes du conseil, avec droit de vote;

Que les dépenses réellement encourues par les membres du conseil pour siéger au sein de ces divers comités, commissions, corporations et organismes soient remboursées sur présentation de pièces justificatives;

Que cette résolution modifie et remplace à toutes fins que de droit le résolution numéro 038-2024 du 12 février 2024 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
260-2024

22. CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MONSIEUR ANDRÉ ALLARD

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steve Drapeau :

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à son épouse, dame Suzanne Paradis, ainsi qu'aux membres des familles Allard et Paradis, à la suite du récent décès de monsieur André Allard, retraité de la Ville de Rivière-du-Loup après plusieurs années au service de la sécurité publique et au service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle.

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,



M^e Molie DeBlois Drouin, avocate

Le maire,



Mario Bastille